

Pour diffusion immédiate

## Changements importants pour toutes les collectes à compter du 1<sup>er</sup> janvier

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 12 décembre 2022** – La MRC des Jardins-de-Napierville rappelle aux citoyens des 11 municipalités de son territoire que plusieurs changements concernant les collectes entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier, à la suite de l'entente conclue avec la MRC du Haut-Richelieu pour la prestation de services par Compo-Haut-Richelieu inc.

L'implantation d'une collecte pour les matières organiques doit nécessairement s'effectuer de pair avec une reconfiguration des autres collectes. Selon la plus récente étude de caractérisation résidentielle de RECYC-QUÉBEC<sup>1</sup>, les matières organiques représentent 47 % des matières générées par les ménages. Cette quantité de matières compostables prendra le chemin du bac brun et du compostage plutôt que du bac d'ordures à compter de février.

De plus, en cette ère de défi de main d'œuvre et de recherche de sécurité au travail pour les employés, les collectes s'effectueront dorénavant avec des camions permettant un travail entièrement mécanisé.

« Nous sommes conscients que l'optimisation des collectes sera un défi pour les citoyens et qu'il faudra du temps d'adaptation pour tout le monde. Nous effectuons ces changements pour atteindre nos objectifs de réduire les déchets enfouis en valorisant le maximum de matières et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ces changements auront définitivement un impact positif significatif sur nos performances et par ricochet, sur les redevances à recevoir du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour les prochaines années » explique Yves Boyer, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville et maire de Saint-Patrice-de-Sherrington.

### Rappel des principales consignes

#### Ordures et matières recyclables

- Nouvelles journées de collectes dans plusieurs municipalités.
- Collecte aux 2 semaines en alternance à l'année.
- Aucun surplus collecté en dehors des bacs, et ce, pour aucune collecte.
- Bac d'ordures sur roues obligatoire.

#### Gros rebuts non valorisables

- Collecte une fois par mois dès janvier, à date fixe.
- Date mensuelle de ramassage indiquée dans le calendrier de collectes 2023.
- Rebut accepté : meubles rembourrés (chaises d'ordinateur, divans, matelas, sommiers), tapis et des toiles (plastique, vinyle, piscine). Ces derniers doivent être coupés, roulés et attachés en rouleaux aux dimensions maximales suivantes : 1 m de long par 30 cm de haut.

Les gros rebuts qui sont valorisables doivent être apportés dans les écocentres. On compte parmi ceux-ci tout meuble en bois, toilettes, téléviseurs et plusieurs autres.

<sup>1</sup> <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf> Page 19

### Matières organiques

- Collecte aux 2 semaines jusqu'à la fin du mois de mars.

À la livraison, un petit bac de cuisine, Minibac, a été déposé à l'intérieur du bac roulant brun, BRUN'O Lebac. Il faut s'assurer de le sortir de là avant d'y déposer des matières.

Avant de déposer des matières dans le bac, on peut déposer carton souillé, grand sac de papier ou journaux afin de prévenir le gel des matières au fond du bac.

Il est important de rappeler que tous les sacs de plastique sont interdits avec cette collecte, et ce, même s'il est écrit « compostables », « biodégradables » ou « oxobiodégradables » sur l'emballage. Les sacs de papier et les sacs de type « Sac au sol » sont acceptés.

Les citoyens souhaitant en apprendre plus sur BRUN'O Lebac et la nouvelle collecte de matières organiques peuvent s'inscrire à l'une des séances d'information présentée à compter de janvier 2023. Les détails à ce sujet ainsi que sur la collecte de matières organiques se trouvent à [brunolebac.ca](http://brunolebac.ca).

### Écocentres

Dès le début de l'année, les citoyens de la MRC des Jardins-de-Napierville auront accès aux écocentres situés à Saint-Jean-sur-Richelieu (secteurs Iberville et Saint-Luc) ainsi qu'à Lacolle. L'écocentre de Saint-Rémi sera accessible en 2023, à une date d'ouverture qui sera annoncée ultérieurement.

Plusieurs matières sont acceptées dans les écocentres sans frais et sans limite d'accès : appareils informatiques et électroniques (téléviseurs, ordinateurs, écrans), produits dangereux (aérosols, huiles, piles, chlore pour piscine), pneus et encore plus.

Les citoyens disposeront de 3 accès gratuits par adresse de citoyens pour des volumes de 0 à 75 pieds cubes pour les matériaux de construction, de rénovation et de démolition, les meubles non rembourrés, le béton, les briques, etc.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des écocentres et les matières admises : [compo.qc.ca/ecocentres](http://compo.qc.ca/ecocentres).

### **Ressources disponibles**

Compo-Haut-Richelieu inc. distribuera au cours du mois de décembre le Guide de gestion des matières résiduelles par le biais de Postes Canada. Le Guide contient tout ce qu'il faut savoir sur les collectes et les écocentres en plus d'un calendrier de collectes détachable pour 2023. Lors de la réception par la poste, il faudra s'assurer d'avoir la bonne version du Guide en regardant le nom de la municipalité sur la page couverture. Les calendriers sont aussi disponibles en ligne à [compo.qc.ca/collectes](http://compo.qc.ca/collectes).

Le site web de Compo-Haut-Richelieu inc. est également une mine d'or d'informations : [compo.qc.ca](http://compo.qc.ca).